



« PRIX DE RECHERCHE »

Règlement du Prix

Pour l'année 2017, l'Association Française contre l'Amylose renouvelle son appel à projet « Prix de Recherche » pour récompenser

un projet de recherche clinique sur les amyloses systémiques

1. Objet

Cette bourse encouragera des projets – concernant une ou plusieurs formes d'Amylose - et ouvrant de nouvelles voies dans les examens, le diagnostic, le suivi ou le traitement. Sont exclus les investissements en matériel.

2. Porteur de projet

Les candidats présenteront un projet à développer dans un service hospitalier situé en France. Le porteur de projet peut être Interne, Chef de clinique ou Médecin ou Chercheur impliqués dans la recherche sur les amyloses systémiques. Il coordonne le projet avec la participation possible d'une équipe multidisciplinaire constituée d'autres professionnels de santé.

3. Montant du Prix

Le montant de la bourse est de **20.000 euros**. Il sera versé au service où l'étude doit se dérouler pour moitié lors de la sélection du dossier (février 2018) et le solde à la remise du rapport final (cf § 5). Cette attribution fera l'objet d'une convention entre l'hôpital et l'Association.

4. Critères de sélection

Le jury délibérera sur la prise en compte des critères suivants :

- Projet
 - efficace: bénéfice réel attendu pour un public bien identifié,
 - innovant,
- Dossier concret et clair

5. Calendrier



Le dossier de candidature est à déposer **avant le 15 décembre 2017**.

Le lauréat sera sélectionné en février 2018, il disposera d'un délai d'un an pour remettre le rapport final sur la réalisation de son projet.

Il devra exposer brièvement l'avancement de son projet lors d'une réunion de l'assemblée générale de l'Association qui aura lieu en juin 2018 à Paris.

Il devra remettre son rapport final au plus tard en décembre 2018.

Dans l'hypothèse où le travail primé ne pourrait pas se dérouler dans un délai compatible :

- un rapport intermédiaire serait fourni en décembre 2018
- et le rapport final : à l'issue des travaux et en tout état de cause avant décembre 2019.

La remise du rapport final conditionne le versement du solde de la bourse.

Le lauréat présentera les résultats de son travail à l'assemblée générale de l'Association suivant la remise du rapport final.

6. Expertise du dossier

Le jury sera présidé par le Docteur DAVID BUOB avec les Professeurs DAVID ADAMS, GILLES GRATEAU, ARNAUD JACCARD, VIOLAINE PLANTE, THIBAUD DAMY.

7. Dossier de candidature

Il est adressé :

- un exemplaire papier à Association Française contre l'Amylose - 66 rue Saint Jacques - 13006 MARSEILLE
- et une version informatique par mail à contact@amylose.asso.fr

Il comporte :

- Le nom du candidat (adresse personnelle, numéro de téléphone et adresse e-mail), son CV,
- Le nom de son chef de service (adresse, téléphone et adresse e-mail).
- Au maximum 10 pages de présentation du projet en français et en anglais.

Cette présentation détaille :

- Objectif
- Publics concernés
- Mise en œuvre du projet (principales phases et intervenants)
- Bénéfices attendus
- Planning
- Validation des différentes étapes, Indicateurs de suivi et de réussite
- Budget
- Perspectives de déploiement

8. Rapport final

Afin de valoriser les travaux effectués, de partager l'expérience acquise et de donner une visibilité à l'effort financier de l'association, le candidat sera invité à fournir un rapport final reprenant la réalisation des chapitres détaillés dans la présentation du dossier de candidature et explicitant les perspectives de déploiement découlant du travail réalisé.

Le rapport final sera fourni en français et en anglais.